

98201

Al-Kitāb

La sacralité du texte dans le monde de l'Islam

Actes du Symposium International tenu à Leuven et
Louvain-la-Neuve du 29 mai au 1 juin 2002

D. De Smet, G. de Callatay & J.M.F. Van Reeth
(éds.)

01 Nisan 2023

İSAM D1
098 201

MADE YAYIMLANDIKTA,
SONRA GELEN DOKÜMAN



BRUXELLES LOUVAIN-LA-NEUVE LEUVEN

2004

Belgian Society of Oriental Studies

Kurlan (111379)

Vahiy (210037)

Le terme *kitāb* (Écriture) dans le Coran et dans une
ancienne version arabe des Évangiles

Samir ARBACHE
Université Catholique de Lille

D'après A. T. Welch¹, le terme coranique de *kitāb* (Écriture) est l'un des plus difficiles à interpréter. Cette difficulté se manifeste assez bien dans les traductions du Coran que nous avons consultées². Les équivalents de *kitāb* seront le plus souvent "Écriture" chez R. Blachère, "Livre" chez M. Hamidullah, "Livre" ou "Écriture" chez D. Masson, "Écrit" et de rares fois "Livre" chez J. Berque. Cette contribution voudrait apporter quelques éléments permettant une meilleure définition des acceptions de *kitāb* dans le Coran. Sans être exhaustive, l'approche permet de mettre en lumière l'importance du terme et son ancrage linguistique et culturel dans les traditions religieuses qui ont accompagné les commencements de l'islam, en particulier celles du judaïsme et du christianisme. Pour les passages qui seront cités, nous proposons des variantes de traduction en vue de mettre en lumière notre propos, tout en nous inspirant des versions existantes. Après une présentation des différentes formes de *kitāb* dans le texte coranique, nous procéderons à un examen du même terme dans une ancienne version arabe des Évangiles, en vue de comparer les deux usages et d'apporter éventuellement une précision lexicographique et sémantique à ce terme clé du Coran.

¹ Voir A. T. Welch, "Al-Ḳur'ān", *EI2*, V, p. 402, et R. Sellheim, "Kitāb", *EI2*, V, pp. 204-206.

² Dans "l'index des thèmes principaux" de la traduction de Denise Masson, les passages concernant l'Écriture sont donnés sous l'entrée "Livre". Est-ce parce qu'on aurait considéré, à tort, que les deux termes sont synonymes? Le lien évident entre eux ne permet pas de les confondre. Bien sûr, il ne s'agit pas de plaider pour une sorte de traduction "mot pour mot", sans tenir compte des contextes. En effet, dans certains passages, *kitāb* désigne bien un décret ou une prescription (57,22), un acte juridique (2,235), un registre ou un rôle (83,7; 84,10). Mais il nous semble que le fait de traduire *kitāb* par "livre" ne correspond pas à la situation linguistique de la société arabe du milieu du 7^e s., même si aujourd'hui *kitāb* signifie bien "livre". Voir R. Blachère, *Le Coran*, Paris 1957; D. Masson, *Le Coran*, 2 vols. (Folio 1233-1234), Paris 1967; M. Hamidullah, *Le Coran*, Paris 1977; J. Berque, *Le Coran*, Paris 1990.

321-332